



Bruxelles, le 4 novembre 09

Interpellation de Fatiha SAIDI, Députée - Groupe PS, à Bruno De Lille, Secrétaire d'Etat en charge de l'Égalité des chances

Concerne : Lutte contre les violences faites aux femmes dans notre Région.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait la journée du 25 novembre comme la «Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes». Les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont invités à organiser ce jour-là des activités afin de sensibiliser l'opinion publique à ce problème.

En proclamant cette journée, les Nations Unies rendent hommage aux soeurs Mirabal, deux militantes dominicaines assassinées brutalement le 25 novembre 1960 sur ordre de leur chef d'Etat, de qui elles avaient refusé les avances.

Si la violence est définie par les Nations Unies comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel, et/ou psychologique dans la sphère publique comme dans la sphère privée, les associations considèrent que cette violence à l'égard des femmes est un frein à leur lutte pour l'égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique et économique. Si nous disposons aujourd'hui d'un véritable arsenal politique (national ou international), force est de constater que les violences à l'égard des femmes perdurent.

Comme vous le savez, les violences faites aux femmes trouvent leur source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes. Chaque acte de violence posé sur une femme a des conséquences très lourdes, tant sur la victime elle-même que sur ses proches et la société toute entière.

Certains minimisent les violences conjugales, en arguant par exemple du fait qu'elles relèvent de la vie intime et privée des individus. Or, il n'en est rien et nous ne pouvons bien évidemment cautionner ces dires, car ces violences constituent des violations des droits fondamentaux des personnes à la vie, à la liberté et à la dignité humaine. Dès lors, les actions entreprises pour contrer ce fléau, si elles sont certes le fruit d'une volonté politique, doivent s'inscrire comme des obligations imposées à l'Etat par les instruments de protection des droits humains.

Je souhaite, aux alentours de cette date anniversaire, revenir, Monsieur le Secrétaire d'Etat sur quelques problématiques relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans notre Région en abordant 5 points :

- les politiques mises en œuvre par notre Région avec les communes
- l'élaboration du nouveau plan d'action national de lutte contre les violences
- la cellule de coordination contre les violences conjugales au sein de l'administration
- la prise en charge des auteurs de violence dans notre région
- la présentation du rapport de Pékin au Parlement bruxellois

Concertation Région-Communes

Je voudrais, dans le cadre de cette interpellation dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes, revenir sur la question des communes. C'est un lieu commun que d'affirmer que celles-ci sont le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens et constituent donc une opportunité précieuse pour mener des actions de sensibilisation. Je ne manquerai pas de rappeler que les communes ont l'opportunité de toucher nombre d'institutions publiques (crèches, administrations, écoles, ...) et d'associations (maisons de quartier, maisons de jeunes, centres culturels ...) pour former des réseaux et entamer ainsi un réel travail de sensibilisation.

Aujourd'hui, dans notre Région, on compte 14 échevin/es chargé/es de l'égalité des chances. Sous la précédente législature, Madame Grouwels avait constitué un comité rassemblant l'ensemble de ces mandataires politiques et de nombreuses actions concrètes et concertées ont été mises en œuvre. Cette plate-forme a aussi permis de soutenir tous les nouveaux mandataires qui découvraient une compétence nouvelle dans leur commune. Je vais dès lors, dans mes questions, revenir au devenir de cette plate-forme et de la suite éventuelle qui va lui être accordée.

Parallèlement à la constitution de ce groupe de travail, le gouvernement bruxellois avait alloué un budget, d'un montant de 100.000 € octroyé à des projets communaux ayant été introduits dans le cadre de l'appel d'offre régional.

Nous sommes aujourd'hui à la fin de l'année 2009 et aucune commune n'a -d'après les informations dont je dispose- été invitée à introduire un projet relatif à l'égalité des chances.

Plan d'Action national

Depuis 2008 et à l'initiative du Ministre fédéral de l'époque, Christian Dupont, les entités fédérées étaient invitées à l'élaboration du plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes. On le sait, ce Plan est important car il fixe des actions telles que la sensibilisation accrue des mondes professionnels judiciaire, médical, l'éducation et la formation des professionnels, l'accueil et la protection des victimes.

C'est lors de l'élaboration d'un plan national que l'on a d'ailleurs abouti enfin à une définition commune des violences, qui ne pourra plus désormais prêter à confusion. Cette définition de la violence dans les relations intimes vise les couples, mariés ou non, hétérosexuels ou homosexuels, cohabitants ou non.

C'est donc, partant de l'importance de ce plan et aussi de la coordination entre les différents nouveaux de pouvoir que nous nous réjouissons que notre région soit associée à la réflexion, au suivi des recommandations et à l'actualisation du PAN. Ceci nous donne par ailleurs une belle opportunité d'enrichir ce plan et de revendiquer des volets qui doivent y figurer, sachant qu'au vu de l'état de nos finances et de nos compétences limitées, notre Région ne peut assumer seule l'entièreté de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui un PAN 2010-2014 est en voie de réalisation et je voudrais aussi vous interroger sur le rôle de notre région ainsi que sur les thématiques qu'elle porte dans le cadre de ces discussions.

Cellule de coordination contre les violences conjugales au sein de l'administration

Monsieur le Secrétaire d'Etat, en 2005 une cellule Egalité des chances a vu le jour au sein du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, dont les objectifs sont de mener une politique de sensibilisation au sein du ministère, mais aussi de soutenir et de mettre en oeuvre la politique par notre gouvernement. A cet égard, une coordinatrice en matière de violence conjugale a été désignée qui, de concert avec les pouvoirs locaux et le secteur associatif, se consacre à cette problématique. Une politique de soutien aux associations développant des projets sur le thème de l'égalité des chances a été mise sur pied.

Je voudrais savoir quelles sont les ressources humaines dont nous disposons aujourd'hui au sein de l'administration et quelles sont les missions que cet effectif poursuit?

Prise en charge des auteurs de violence

Monsieur le Secrétaire d'Etat, il est malheureusement un fait établi que les violences intra-conjugales sont principalement causées par des hommes. Dans le cadre de la lutte contre ces violences, il est fondamental de renforcer l'accompagnement des auteurs et d'œuvrer à leur responsabilisation par rapport à leurs actes.

Dans ce cadre, on pourrait insister sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales, qui est extrêmement importante pour faire prendre conscience aux personnes de la gravité de leurs actes, mais aussi pour les inciter à prendre des dispositions afin d'éviter toute récidive. Ce travail est essentiel, notamment pour lutter contre les récidives. A ma connaissance, il n'y a qu'une seule association (Praxis) qui propose ce type de travail aux personnes violentes dont l'une des trois antennes se trouve sur le territoire de notre région. Or, cette antenne bruxelloise est sérieusement menacée.

Cette association est subsidiée à 70% par le ministère fédéral de la justice et un accord a été passé avec le fédéral (Dupont) il y a quelques années (4ans) pour étendre son subside. Cependant, après les dernières élections fédérales, cet accord a été remis en question par le ministère de la Justice. L'asbl s'est alors tournée vers les Régions et a obtenu un subside substantiel de la région wallonne pour ses deux autres antennes afin qu'elles puissent prendre en charge les auteurs de violences se présentant spontanément. Cependant cette association n'a jamais bénéficié du soutien de la région bruxelloise et son antenne située dans notre région devra fermer ses portes d'ici septembre 2010 faute de moyens. Malgré nos moyens étriqués, il me semble intéressant d'évaluer le travail entrepris dans notre région et d'envisager de la soutenir afin qu'elle puisse continuer à se développer si les résultats de son travail sont concluants.

Je souhaiterais également connaître votre position en la matière.

Rapport de Pékin

En 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin, les 189 gouvernements signataires se sont engagés à œuvrer à la suppression de toute discrimination envers les femmes afin d'aboutir à une réelle égalité entre les hommes et les femmes. Pour réaliser cet ambitieux projet, une plate-forme d'actions a été élaborée, reprenant 12 domaines prioritaires qui requièrent une attention et des actions particulières de la part de la communauté internationale, des gouvernements et de la vie associative..

Cet engagement international s'est traduit, pour la Belgique, à différents niveaux de pouvoir, par l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la politique menée pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. A notre niveau bruxellois, l'ordonnance du 20 avril 2006 sur le devoir d'élaboration par le Gouvernement d'un rapport annuel d'évaluation concernant sa politique en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes (MB du 09.05.2006), a aligné notre Région sur l'agenda mondial. Cette ordonnance impose à la Région de Bruxelles-Capitale d'établir chaque année un rapport de ses activités et prévoit que chaque membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale soumette avant le 30 septembre au plus tard, un rapport d'évaluation au Parlement énumérant les initiatives prises en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Le 12 juillet 2007, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a ratifié le premier rapport d'évaluation annuel, le "Rapport Pékin". Celui-ci a été transmis au parlement et pourra être discuté en commission. Nous savons que la présentation de ce rapport risque d'être compromise, dans ses délais, au vu des élections et de l'installation du nouveau gouvernement et à ce sujet je souhaite savoir quelles sont les modalités prévues pour la présentation du nouveau rapport à notre Parlement?

J'en viens à présent à mes questions :

- Quel est le sort qui sera réservé à la plate-forme des échevin/es coordonnée par la région lors de la précédente législature?
- Les subsides consacrés aux communes seront-ils maintenus dans l'exercice budgétaire 2010? Si oui, quelle sera la procédure mise en œuvre afin de permettre aux communes candidates d'introduire leurs dossiers?
- La Région bruxelloise assiste-t-elle aux réunions préparatoires du nouveau PAN ainsi qu'aux réunions de suivi concernant le PAN précédent ? Qui représente notre région lors de ces rencontres? Quels sont les axes spécifiques à notre Région qui y sont présentés?
- Quelles sont les ressources humaines dont nous disposons aujourd'hui au sein de l'administration et quelles sont les missions que cet effectif poursuit?
- Des initiatives sont-elles envisagées pour appuyer les associations qui développent des projets de lutte contre les violences conjugales vis-à-vis d'auteurs de violences?
- Le rapport de Pékin sera-t-il transmis à notre Parlement? Si oui, dans quels délais?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour vos réponses.

Fatiha Saidi